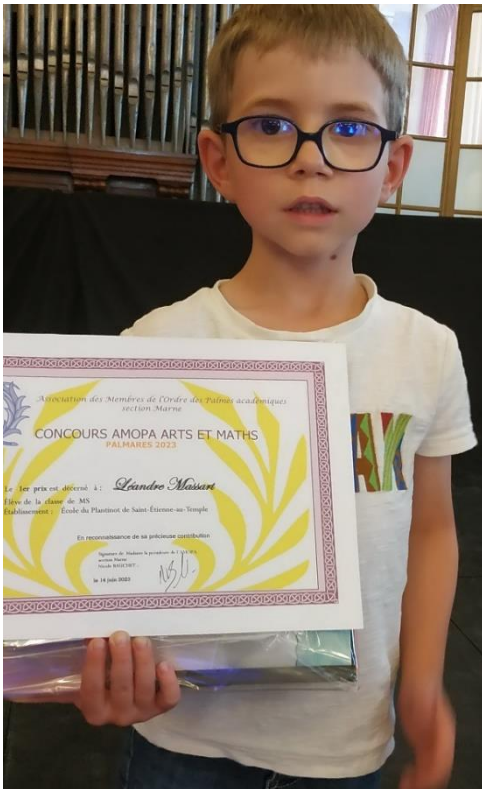




**Don affecté aux concours : « Plaisir d'écrire », « Plaisir de dire » et « Arts et Maths »,  
« Maths au quotidien »**



Chères adhérentes, chers adhérents

Comme les années précédentes, **les dons pour les concours AMOPA sont à verser directement à notre section**, au moyen du bulletin ci-dessous. Ils seront déductibles de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66%. Pour une bonne gestion, **merci d'envoyer votre don avant juin 2025**. Un reçu fiscal vous sera adressé fin 2025.

Je vous serais reconnaissante de répondre favorablement à cet appel et vous remercie très sincèrement de la fidélité, de l'intérêt et du soutien que vous apportez à cette action de l'AMOPA par votre générosité.

Je vous prie de croire, chères adhérentes, chers adhérents, à l'assurance de mon entier dévouement et à mes chaleureuses amitiés amopaliennes.

Noëlle Manzoni  
Présidente de l'Amopa Marne



**DON 2025**

Bulletin à découper et à renvoyer à Monsieur Daniel ROCHE Trésorier 20 rue Croix Saint Marc 51100 REIMS

Monsieur, Madame.....

Rue : .....

Code postal :.....Ville : .....

Adresse un don de .....€ à l'AMOPA section Marne, accompagné d'un chèque spécifique du même montant libellé à l'ordre de : **AMOPA Section Marne**